



## FICHE TARIFAIRE

### Année scolaire 2019-2020

#### **À NOTER :**

Pour faciliter la lisibilité de la facturation pour les familles, nous établissons **une facture unique** qui vous sera adressée en début d'année scolaire, reprenant l'ensemble des prestations facturées pour l'année entière.

Votre facture annuelle se compose de plusieurs éléments :

- **Contribution annuelle aux frais de scolarité**
- **Frais de demi-pension selon la formule choisie**
- **Frais d'étude et/ou de garderie selon la formule choisie (maternelle et élémentaire)**
- **Cotisation APEL (une par famille)**
- **Cahiers d'activité (élémentaire-collège-lycée) selon les classes**
- **Bilan d'orientation selon les classes**
- **Journée d'intégration selon les classes**
- **Livres BTS**
  
- **Les montants de ces différents éléments de facturation sont présentés au dos.** Pour plus de détails, vous pouvez vous reporter aussi à la convention de scolarisation.  
*Attention : cette facture ne comprend pas les éventuelles participations que nous demanderons aux familles au cas par cas (sorties scolaires, voyages, etc.).*
  
- **Trois modes de règlements sont possibles** (chèque, espèces, prélèvement automatique mensuel). Nous attirons particulièrement votre attention **sur le prélèvement automatique**, qui est le mode de règlement privilégié par l'établissement. D'avance, nous vous remercions d'opter pour cette formule si elle vous convient.
  
- **Les familles qui éprouvent des difficultés financières** (ressources insuffisantes, changement de situation...) doivent se faire connaître très rapidement auprès de l'établissement. Elles présenteront une lettre explicative et fourniront l'ensemble des revenus et charges en y joignant les pièces justificatives. Ce dossier sera alors présenté à la commission solidarité.

Myriam RANDON

Chef d'établissement coordinateur

## 1/ CONTRIBUTION ANNUELLE AUX FRAIS DE SCOLARITÉ

Depuis la rentrée 2015, une tarification suivant la méthode du quotient familial a été mise en vigueur pour tous, selon une grille de tarifs bâtie en fonction des ressources des parents.

**Le Quotient Familial (QF)** appliqué sur l'ensemble scolaire est le suivant :

⇒ **QF = Revenu Net Imposable** (celui du père + celui de la mère (même séparés) / **2 parts** (même pour les familles monoparentales) + **1 part par enfant** (1 enfant = 1 part, 2 enfants = 2 parts...)

*Exemple : Quotient Familial d'une famille avec 2 enfants = Revenu Net Imposable / 4*

Vous trouverez ci-dessous **la contribution annuelle aux frais de scolarité, selon votre quotient familial** :

Tranches (Selon Quotient Familial)	Tarifs École (maternelle et élémentaire)	Tarifs Collège	Tarifs Lycée	Tarif BTS
De 0 à 3.600 €	861 €	1 208 €	1 145 €	Pas de quotient familial  1 620 €
De 3.601 à 5.400 €	926 €	1 269 €	1 246 €	
De 5.401 à 8.050 €	990 €	1 329 €	1 345 €	
De 8.051 à 13.000 €	1 056 €	1 390 €	1 446 €	
De 13.001 à 22.000 €	1 120 €	1 450 €	1 546 €	
Plus de 22.001 €	1 272 €	1 530 €	1 632 €	

- Une réduction de **20 %** s'applique **au 2<sup>e</sup> enfant** scolarisé à Saint-Gabriel.
- Une réduction de **50 %** s'applique **au 3<sup>e</sup> enfant** scolarisé à Saint-Gabriel.
- Une réduction de **70 %** s'applique **à partir du 4<sup>e</sup> enfant** scolarisé à Saint-Gabriel.

La mise en place d'un fonds de solidarité sera étudiée par le biais d'une commission qui déterminera les modalités d'abondement et d'attribution.

## 2/ FRAIS DE ½ PENSION

Structure	Forfait annuel 1 jour	Forfait annuel 2 jours	Forfait annuel 3 jours	Forfait annuel 4 jours	Forfait annuel 5 jours
Maternelle	220 €	441 €	662 €	838 €	
Élémentaire	223 €	445 €	669 €	853 €	
Collège	233 €	466 €	699 €	903 €	1 110 €
Lycée et BTS	218 €	438 €	657 €	849 €	1 044 €

Le régime choisi pour un élève doit l'être **pour l'année scolaire entière**. Tout changement en cours d'année (en cas de force majeure) devra être justifié par lettre adressée au chef d'établissement et sera soumis à son accord. Les élèves externes peuvent déjeuner au restaurant scolaire de façon occasionnelle pour le prix de **7 €** (à remettre à la comptable).

## 3/ FRAIS D'ÉTUDES ET/OU DE GARDERIE

Structure	Mode de garderie	Forfait annuel 1 jour	Forfait annuel 2 jours	Forfait annuel 3 jours	Forfait annuel 4 jours
Maternelle <u>et</u> Élémentaire	Garderie du matin (7h30 - 8h35)	38 €	75 €	108 €	142 €
Maternelle	Garderie du soir (16h30 - 18h30)	78 €	150 €	217 €	285 €
Élémentaire	Forfait global Etude (16h45 - 17h45) + Garderie du soir (17h45 - 18h30)	83 €	156 €	226 €	296 €

- **À titre exceptionnel**, un enfant peut venir à la **garderie du matin** pour le prix de **3 € la prestation**, et/ou à la **garderie/étude du soir** pour le prix de **4 € la prestation**.

**Seul le service comptabilité est habilité à recevoir le règlement des prestations périscolaires.**

## 4/ COTISATION APEL

La cotisation APEL est de **22 €** (une par famille), sauf avis contraire de la famille **formulé par écrit avant le 31/08/2019**.